



LE BOTULISME

C'est une maladie liée à l'ingestion d'une toxine secrétée par *Clostridium botulinum*. Cette bactérie résiste sous la forme de spores dans l'environnement (sols, eaux de ruissellement). Quand ces spores se trouvent dans un milieu favorable (cadavre en décomposition), elles germent et donnent la forme végétative capable de sécréter la toxine.

Fiche d'identité

- **Toxine**
- **Espèces touchées :**
animaux, hommes
- **Saisonnalité :**
aucune

Transmission

Aucune : les épidémies de Botulisme sont liées à la consommation d'un même aliment contaminé.

Symptômes

Une fois la toxine (ou les spores) ingérée(s) par les bovins, et après une incubation moyenne de 2-3 jours (de 18 heures à 17 jours selon la quantité ingérée), les animaux concernés présentent des signes de paralysie flasque :

- Perte d'appétit, abattement ;
- Démarche vacillante, chute, puis le bovin reste couché ;
- Difficultés pour mastiquer, pour avaler ;
- La langue peut rester pendante à l'extérieur de la bouche ;
- La température reste normale.

Dans la plupart des cas, les signes évoluent progressivement vers la mort par asphyxie respiratoire. La guérison est très rare, mais possible dans les formes atténuées. Dans de très rares cas, la forme suraiguë peut entraîner une mort en quelques heures.

Diagnostic

Des prélèvements sont recommandés pour confirmation d'un laboratoire spécialisé.

Traitement

Il n'existe aucun traitement thérapeutique une fois que les symptômes de la maladie se manifestent chez l'animal. Il est donc absolument nécessaire de mettre au point des mesures préventives afin d'éviter la réapparition de la maladie.

Quelles sont les causes du Botulisme ?

Décomposition de cadavres :

- Dans un fumier, puis épandage de ce fumier ou ruissellement depuis le tas de fumier contaminé,
- Dans l'aliment, dans un captage privé.

Comment prévenir le Botulisme ?

- **Proscrire l'élimination des petits cadavres** (volailles, rats, avortons, etc.) **dans le fumier.**
- **Proscrire l'accès des bovins au tas de fumier dans les prairies.**
- **Éviter l'épandage de fumier de volailles sur les pâtures** (ou au voisinage de prairies à bovins), surtout si ce fumier a pu contenir des cadavres de volailles non retirés (le risque est d'autant plus grand que le fumier est pulvérulent et la journée d'épandage venteuse).
- **Protéger les petits cadavres** (volailles, avortons, veaux, etc.) **avant ramassage par l'équarrissage** : il est en effet fréquemment observé que les chiens ou les renards cachent le reste des cadavres consommés, parfois dans le silo !
- **Retirer les cadavres de petits animaux de l'aliment ou du puits** (ex : un cadavre de pie ou de chat dans un puits, un rat noyé dans une tonne à eau ou retrouvé mort dans le concentré).
- Lors de corvée d'ensilage, **être vigilant afin de ne pas piéger du gibier dans l'ensileuse**. La mise en place d'une barre d'effarouchement (avec des chaînes suspendues jusqu'au sol) à l'avant du tracteur peut diminuer ce risque lors du fauchage.
- Dans un foyer confirmé de Botulisme, **le vaccin Ultravac Botulinum® est indiqué pour protéger les bovins non malades.**



À savoir :

Danger sanitaire de première catégorie en santé animale, à déclaration obligatoire auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), mais pas de mesures de police sanitaire. Le Botulisme ne figure pas dans la liste des maladies dans le cadre de la Loi Santé Animale (LSA).

Actions et aides du GDS

Aide au diagnostic : autopsie au LABEO et analyses à Ploufragan

Accompagnement technique et administratif pour le suivi de dossier d'indemnisation FMSE

Pour plus d'informations, contactez-nous.